



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFO

Question écrite n° 42795

Texte de la question

Mme Christiane Taubira attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur un point touchant à l'intégration de Radio France outre-mer au sein du holding France Télévision. Radio France outre-mer est un diffuseur auquel les habitants des départements et territoires d'outre-mer sont particulièrement attachés. L'intégration de RFO au sein du holding France Télévision peut permettre la réalisation d'un certain nombre de réformes attendues et nécessaires à la fois sur le plan structurel et sur le plan du contenu. Ces réformes, la parlementaire en est convaincue, bénéficieront aux habitants des départements et territoires d'outre-mer sur le plan d'une qualité accrue des programmes et d'une information plus proche des attentes des concitoyens. L'intégration de RFO au sein d'un grand groupe tel que France Télévision peut, à la fois dans une logique d'optimisation et de synergie des moyens de production et financiers permettre une meilleure valorisation des personnels. Cette intégration au holding France Télévision offre également aux personnels de RFO la possibilité de bénéficier de perspectives d'évolution interne valorisantes sur le plan professionnel grâce à la mobilité que ce grand groupe peut offrir à travers ses entités : France 2, France 3, France 5 et sa filiale France Télévision Interactive. L'intégration de RFO au sein du groupe France Télévision permettra à RFO de se concentrer sur ses missions d'information de proximité et de valorisation du patrimoine culturel et identitaire de nos départements et nos régions d'outre-mer. Il apparaît nécessaire que cette intégration se traduise par une augmentation effective des moyens de production de RFO afin d'imaginer, concevoir et réaliser des fictions et documentaires de qualité permettant à la fois de mieux faire connaître les DOM-TOM sur le plan historique, identitaire et culturel tout en permettant la réalisation de fictions de qualité présentant sous un autre jour les départements et régions d'outre-mer. Cette intégration de RFO au sein du groupe France Télévision n'est pas anodine et pose de nombreuses questions sur le repositionnement de ce diffuseur auquel la parlementaire attachée et qui participe de la vie quotidienne de nos concitoyens. Cette intégration ne peut réussir, dans une période de forte tension sociale interne et d'interrogation des personnels sur leur avenir, qu'à partir du moment où la nomination du directeur général de RFO s'effectue sur des critères à la fois de grand professionnalisme, d'une bonne connaissance de l'outre-mer et de vraies qualités concernant la ou le postulant en matière de dialogue social et d'accompagnement des personnels vers ces changements de fond qui les attendent. Elle lui demande que les administrateurs représentant l'État au conseil d'administration, en concertation avec le président du groupe France Télévision, s'emploient à privilégier et à soutenir une candidature dont le profil échappe à des précédents conflictuels et pour qui le dialogue social sera au coeur des priorités dans cette phase de transition et d'interrogation des personnels sur leur devenir. Elle lui demande également de garantir que les représentants de l'État seront vigilants sur les critères de grand professionnalisme et de bonne connaissance des DOM-TOM nécessaires afin d'assumer les changements inhérents à ce type d'intégration tout en préservant l'identité de RFO.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur l'intégration de Réseau France outre-mer (RFO) dans le groupe France Télévisions et la récente nomination du directeur général de RFO.

Grâce à cette intégration, RFO, qui a pour principales missions d'assurer la continuité territoriale entre la métropole et l'outre-mer et de produire et diffuser des programmes de proximité, bénéficie de la dynamique d'un groupe important. Cette société ne peut rester à l'écart des mutations en cours et doit se doter dès aujourd'hui des outils pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des téléspectateurs d'outre-mer. Les synergies dégagées permettront d'accroître le financement de la production locale et la diffusion de programmes de proximité. Cette réforme vise également à améliorer la visibilité de l'outre-mer en métropole par une plus large diffusion d'images ultramarines sur les chaînes publiques métropolitaines, et à favoriser la mobilité et les évolutions de carrière des personnels de RFO. RFO, au même titre que France 2, France 3 et France 5, constitue une société à part entière et conserve son autonomie comme me son organisation décentralisée. RFO a donc, comme les autres sociétés nationales de programmes, son propre conseil d'administration dans lequel l'outre-mer dispose de représentants. Un nouvel administrateur siège au conseil d'administration du groupe France Télévisions en tant que personnalité qualifiée issue de l'outre-mer. Un représentant du ministère de l'outre-mer siège également à ce conseil parmi les administrateurs représentant l'État. S'agissant de la nomination de M. François Guilbeau en qualité de directeur général de RFO, il convient de rappeler que celle-ci a été faite sur proposition du président de France Télévisions, par le conseil d'administration de cette société, comme la loi le prévoit. M. Guilbeau, qui a débuté sa carrière professionnelle à TDF en 1978, puis exercé les fonctions de secrétaire général de France Télévisions puis de directeur général adjoint de France 3, possède une très bonne connaissance du secteur audiovisuel public et du fonctionnement d'une structure décentralisée comme celle de RFO. Le nouveau directeur général de RFO devrait ainsi être à même de conduire, dans les meilleures conditions, le processus d'intégration de la société au sein du groupe France Télévisions.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42795

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4840

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10448